Nations Unies S/PV.5731



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 août 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5731e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le jeudi 16 août 2007, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 16 août 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5731e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil, M. Annabi et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

07-46170 (F) 160807 160807